

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 20245

Numéro SIREN : 530 337 765

Nom ou dénomination : COJIPREST

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2020 sous le numéro de dépôt 22491

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

Euraconseil

49 rue du Faubourg de Roubaix

59000 Lille

## RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : COJIPREST

Numéro RCS : 530 337 765

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2011B20245

Adresse : 145 rue du Haut Vinage  
59290 Wasquehal

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale

Date de l'acte : 07/02/2020

1 - Décision : Nomination de co-gérant

Ce dépôt reçu au greffe le 24/12/2020 a été enregistré par le greffier soussigné le 30/12/2020 sous le numéro 2020R022491 (2020 33721).

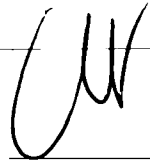
Délivré à Lille-Métropole le 30 décembre 2020

Le Greffier,



30 DEC. 2020  
2020R022497

POUR EXTRAIT CONFORME  
LA GERANCE



COJIPREST  
SARL au capital de 2 000 €  
Siège social : WASQUEHAL (59290) 145 Rue du Haut Vinage  
530 337 765 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 FEVRIER 2020

Le 7 février 2020, à 19 h, les associés sont réunis en assemblée générale sur convocation de la gérance.

**Sont présents ou représentés et ont signé la feuille de présence :**

- Monsieur Hervé COISNE, Propriétaire de 100 parts, ci .....	100
- Monsieur Christophe COISNE, Propriétaire de 20 parts, ci .....	20
- Monsieur Olivier COISNE, Propriétaire de 20 parts, ci .....	20
- Madame Delphine DURAN-COISNE, Propriétaire de 20 parts, ci .....	20
- Monsieur Arnaud COISNE, Propriétaire de 20 parts, ci .....	20
- Monsieur Edouard COISNE, Propriétaire de 20 parts, ci .....	20
<b>Total .....</b>	<b>200</b>

Monsieur Hervé COISNE, gérant associé, préside la séance et constate que les associés présents possèdent plus de la moitié du capital social ; l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis il déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués aux associés dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-gérant ;

....La suite omise comme inutile jusqu'à ....

- Pouvoirs pour les dépôts et publications légales ;

Les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

**PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de co-gérant, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

**Monsieur Christophe COISNE**

De nationalité française, né à LILLE, le 4 février 1977

Demeurant à MARCQ EN BAROEUL – 59700 – 2 Allée du Béguinage

Monsieur Christophe COISNE, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

6

....La suite omise comme inutile jusqu'à ....

### TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations, en vue d'accomplir toutes formalités de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

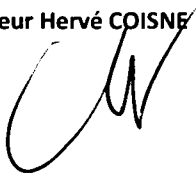
### CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance après lecture et spécialement par Monsieur Christophe COISNE pour acceptation des fonctions de co-gérant.

---

**Le Président de séance  
Monsieur Hervé COISNE**



---

**Monsieur Christophe COISNE (1)**

*Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant*



(1) Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »